

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Hygienfresh ammorbidente Clean Sense

Code des commerces : A45-024

Ligne de produits: Hygienfresh

UFI: 4AJ2-M0NE-R00V-VV1H

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Adoucissant déodorant concentré

Secteurs d'utilisation:

Fabrication industrielle (tous types)[SU3], Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: info@tintolav.com - Sito internet: www.tintolav.com

Email tecnico competente: a.conedera@tintolav.com

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 - 7 jours sur 7) ----- SUISSE :Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

Aucun

Code(s) des classes et catégories de danger:

Aquatic Chronic 3

Code(s) des mentions de danger:

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets durables

2.1.2 Informations complémentaires:

Pour le texte intégral des mentions de danger et des mentions de danger UE: voir la RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:

Aucun

Code(s) des mentions de danger:

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

EUH208 - Contient 2-benzylideneheptanal, Citronellol, Terpeneol, salicylate de pentyle. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient:

Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé, 2-benzylideneheptanal, Citronellol, salicylate de pentyle, géraniol, 3-(4-Isobutyl-2-methylphenyl)propanal

Contient (Règlement CE 648/2004) :

>= 5% < 15% Tensioactifs cationiques, < 5% Parfums, tensioactifs non ioniques, terpeneol - amyl cinnamal - citronellol - amyl salicylate - cinnamyl alcohol - géraniol - hexyl cinnamal - hexamethylindanopyran- isoeugenol.

Teneur en COV prêt à l'emploi: 1,53 %

UFI: 4AJ2-M0NE-R00V-VV1H

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé	$\geq 5 < 15\%$	ATE oral = 5.000,000 mg/kg ATE dermal = 2.000,000 mg/kg	ND	1335202-88-4	931-203-0	01-2119463 889-16-000 4
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures - FEMA 0	$\geq 0,1 < 1\%$	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 1 10 ATE oral = 344,000 mg/kg ATE dermal = 3.340,000 mg/kg ATE inhal = 5,000 mg/l/4 h	ND	68424-85-1	270-325-2	ND
éthanol	$\geq 0,1 < 1\%$	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319 Limits: Eye Irrit. 2, H319 %C ≥ 50 ; ATE oral = 7.060,000 mg/kg ATE dermal = 20.000,000 mg/kg ATE inhal = 116,900 mg/l/4 h	603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	01-2119457 610-43
2-benzylideneheptanal	$< 0,1\%$	Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 2, H411 ATE oral = 3.730,000 mg/kg ATE dermal = 2.000,000 mg/kg	ND	122-40-7	204-541-5	ND
Citronellol	$< 0,1\%$	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 ATE oral = 3.450,000 mg/kg ATE dermal = 2.650,000 mg/kg ATE inhal = 1,300 mg/l/4 h	ND	106-22-9	203-375-0	01-2119453 995-23-000 0
salicylate de pentyle - FEMA 0	$< 0,1\%$	Acute Tox. 4, H302; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 1 1 ATE oral = 15,800 mg/kg	ND	2050-08-0	218-080-2	01-2120771 342-58
isoeugénol	$< 0,1\%$	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315;	604-094-00-X	97-54-1	202-590-7	ND

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
		Skin Sens. 1A, H317; Eye Irrit. 2, H319 Limits: Skin Sens. 1A, H317 %C >=0,01;				

RUBRIQUE4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Inhalation:**

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens conseillés de l'extinction:**

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer
Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.
Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.
Prédisposer une ventilation suffisante.
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.
Si le produit est écoulée dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.
Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.
Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.
Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):
Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Fabrication industrielle (tous types):

Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

Ménages privés (= public général = consommateurs):
Manipuler avec précaution.
Stocker dans un endroit aéré loin de toute source de chaleur,
Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Relativement aux substances contenues:

éthanol:

Composante no.-CAS Paramètres de contrôle des valeurs

Base

Éthanol-17-64 TWA 5ppm 1.000

1.920 mg/m³

UK. EH40 Limites d'exposition WEL-lieu de travail

Remarques où ne figure aucune limite spécifique d'exposition à court terme, un chiffre trois fois l'exposition à long terme doivent être utilisés

- Substance: Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 44 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 312,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 13 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 187,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 7,5 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,00191 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 0,58 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,000191 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,058 (mg/kg/Sédiment)

STP = 2,96 (mg/l)

Sol = 0,115 (mg/kg Sol)

- Substance: composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 3,96 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 5,7 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,64 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 3,4 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 3,4 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,0009 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 12,27 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,00096 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 13,09 (mg/kg/Sédiment)

STP = 0,4 (mg/l)

Sol = 7 (mg/kg Sol)

- Substance: éthanol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 950 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 343 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 114 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 206 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 87 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,96 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 3,6 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,79 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 2,9 (mg/kg/Sédiment)

STP = 580 (mg/l)

Sol = 0,63 (mg/kg Sol)

- Substance: Citronellol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 161,6 (mg/m3)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Fabrication industrielle (tous types):

Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Aucune vérifications spécifiques prévues

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Non nécessaire pour l'usage normal.

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant d'être utilisés. Utiliser une technique permet l'enlèvement des gants (sans toucher à l'extérieur du gant) pour éviter

contact avec cette substance de produit des gants contaminés de la peau après utilisation conformément à la législation et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la Directive européenne 89/686/CEE et EN 374 normes qui en découlent.

Contact complet

Matériel : le caoutchouc nitrile

épaisseur minimale : 0,11 mm

temps de perméation : 480 min

ii) Divers

Porter un vêtement de travail normal.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	liquide	
Couleur	Rose	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Inflammabilité	nas pertinent	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé	
Point d'éclair	> 65 °C	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
pH	3 - 4.5	
Viscosité cinématique	indéfini	
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	completamente solubile in acqua	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité et/ou densité relative	0,99 - 0,9 g/cm ³ @ 20 °C	
Densité de vapeur relative	non déterminé	
Caractéristiques des particules	non déterminé	

9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 1,53 %

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Pas pertinent

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Pas pertinent

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

ATE(mix) oral = 13.667,7 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: éthanol: DL50 Orale-rat-7.060 mg/kg

Remarques : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements.

CL50 Inhalation-rat-10:0-20000 ppm

2-benzylideneheptanal: DL50 chez le rat: 3730 mg / kg

La DL50 par voie cutanée de l'alpha-amylcinnamaldéhyde a été calculée comme étant supérieure à 2 000 mg / kg.

salicylate de pentyle: CL50 = 15,8 mg/L 83d le poisson zèbre (Brachydanio rerio)

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: lapin résultat : méthode : temps d'exposition corrosif DOT : 12 h 0

éthanol: Peau-lapin

Résultat : Irritant pour la peau. -12:0 am

2-benzylideneheptanal: skn-rbt 100 mg/24H SEV

skn-gpg 100 mg/24H MOD

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: éthanol: Yeux-lapin

Résultat : Œil légère irritation-12:0 am

(Test de Draize)

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: lapin résultat : méthode caustique : DOT

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: Buehler cobaye Test classement : n'a pas causé de sensibilisation sur les animaux de laboratoire.

Résultat : non sensibilisant méthode : l'OCDE ligne directrice 406

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: éthanol: Reproducteur toxicité-homme-femme-Oral

Effets sur le nouveau-né : score d'Apgar (homme seulement). Effets sur le nouveau-né : autres mesures ou effets néonataux.

Effets sur le nouveau-né : dépendance de la drogue.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risques pour la santé :

Contact avec les yeux : Un contact accidentel du produit avec les yeux peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Le produit n'est pas irritant. Un contact direct répété et prolongé peut dégraisser et irriter la peau, provoquant dans certains cas une dermatite.

Ingestion : Le produit ingéré peut provoquer une irritation des muqueuses de la gorge et du système digestif entraînant des symptômes digestifs anormaux et des troubles intestinaux.

Inhalation : Une exposition prolongée aux vapeurs ou aux brouillards du produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Relativement aux substances contenues:

Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé:

Orale, DL50: 5000 mg / kg (rat)

Voie cutanée, DL50:> 2000 mg / kg (rat)

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 344

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 3340

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 5

éthanol:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air sera atteinte très lentement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritante pour les yeux. L'inhalation de vapeur élevée peut concetrazioni cause une irritation des yeux et des voies respiratoires. La substance peut provoquer des effets sur les système nerveux central des effets d'expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraissage les caractéristiques de la peau. La substance peut avoir un effet sur les voies respiratoires hautes du système nerveux central, causant l'irritation, de maux de tête, de fatigue et de manque de concentration. Voir les Notes.

DANGERS/symptômes aigus INHALATION contre la toux. Maux de tête. Fatigue. Somnolence.

MIGNON MIGNON.

Rougeur de le œil. Douleur. Brûlant.

AVALÉ la sensation de brûlure. Maux de tête. Confusion. Vertige. État d'inconscience.

N O T et la consommation d'éthanol pendant la grossesse peuvent avoir des effets néfastes sur l'enfant à naître. Une ingestion chronique d'éthanol peut provoquer une cirrhose du foie.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 7060

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 20000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 116,9

2-benzylideneheptanal:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3730

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

Citronellol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3450

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2650

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 1,3

salicylate de pentyle:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 15,8

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Relativement aux substances contenues:

Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé:

fish, CL50 : 1,91 mg/l (OECD 203 (96h))

daphnia, CE50 : 2,23 mg/l (EU Method C.2 (48h))

alga, CL50 : 2,14 mg/l (OECD 201 (72h))

C(E)L50 (mg/l) = 1,91

1

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

C(E)L50 (mg/l) = 0,01

10

éthanol:

C(E)L50 (mg/l) = 11200

2-benzylideneheptanal:

Poisson: 96 h CL50: 0,91 mg / L (Oryzias latipes)

Crustacés: CE50 en 48h: 0,28 mg / L (Daphnia magna)

Algues: 72h CE50: 2.3 mg / L (Selenastrum capricornutum)

C(E)L50 (mg/l) = 0,28

Citronellol:

C(E)L50 (mg/l) = 2,4

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est nocif pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Biodégradabilité :

OCDE confirmative > 90 % méthode d'essai: OCDE 303 A modifié SCAS Test Exposure time : 99 % 7D > méthode: OCDE Test 302 évolution CO2 Concentration : temps d'exposition de 5 mg/litre: d 28 résultat : facilement biodégradable.

95,5 Méthode de %: OCDE 301 B

2-benzylideneheptanal:

51% (en DBO), 81% (en COT)

salicylate de pentyle:

2-Hydroxybenzoate de pentyle est prévu pour être facilement dégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vider à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassée autorisée ou à incinération en conditions commandées. Actionner en accord avec les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non inclus dans le champ d'application de la réglementation concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)

Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations**16.1. Autres informations**

Description du mentions de danger exposé au point 3

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Procédure de classement: Méthode de calcul

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.
